

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 70

présenté par

M. Mesnier, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 12 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de l'extension d'une exonération des contributions destinées au financement de la protection sociale complémentaire dans le cadre des garanties collectives des entreprises, pour un public d'allocataires de l'allocation journalière de proche aidant et l'allocation journalière de présence parentale.